

*Matières du tems.* Novemb. 1707. 343  
velle élection, & pendant l'interregne le  
Doyen des Senateurs fait a fonction de Do-  
ge. On convoque pour cet effet le Grand Con-  
seil qui nomme quinze personnes propres  
pour exercer cette Dignité : Cette liste ayant  
été portée dans le petit Conseil, on la reduit  
à six personnes : Ensuite étant rapportée au  
Grand Conseil, l'Assemblée choisit un de  
ces six pour être Doge ; le jour de son Cou-  
ronnement étant marqué, l'Archevêque de  
Genes en fait la ceremonie dans sa Cathed-  
rale. Voilà en abrégé ce qu'on peut dire de  
plus essentiel de cette ceremonie.

XI. Les Napolitains continuent à se plain-  
dre des duretez que le Comte de Martinitz  
exerce à leur égard, soit par les taxes nou-  
velles & exorbitantes qu'il leur impose, soit  
pour avoir donné les principaux Emplois à  
des étrangers, ayant même mis à la tête du  
Ministere, les Sieurs Pisani & Rubini, ori-  
ginaires du Duché de Milan, comme si l'on  
ne trouvoit aucune personne dans le Royau-  
me de Naples capables de les exercer ; soit  
enfin en remplissant les prisons des person-  
nes les plus attachées à l'Auguste Mai-  
son d'Autriche, parce qu'ils ont osé lui re-  
presenter que ces violences & le mépris qu'il  
affectoit contre la Nation, ne seroit qu'à  
aliener à l'Empereur le cœur & l'affection  
des peuples, qui s'étoient jettez à bras ouverts  
sous sa domination, dans l'esperance qu'on  
observeroit exactement les conditions sous  
lesquelles ils avoient reconnu leur nouveau  
Souverain.

Les plus sages & les plus moderez sont  
persuadez que le Comte de Martinitz n'a-  
git pas par ordre de la Cour de Vienne ; &  
se

*Plaintes  
des Napolitains contre  
le Comte de  
Martinitz.*